

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **2 novembre 2009**

Décision n° **B-2009-1256**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Aménagement des voiries du PAE Tase - Autorisation de signer les marchés

service : Direction des grands projets

Rapporteur : Monsieur Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 26 octobre 2009

Compte-rendu affiché le : 03 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Blein), MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Philip, Sécheresse (pouvoir à M. Bernard R), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mmes Peytavin, Frih, M. Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Arrue, David G., Lebuhotel.

Bureau du 2 novembre 2009**Décision n° B-2009-1256**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Aménagement des voiries du PAE Tase - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction des grands projets

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2009-0858 en date du 27 avril 2009, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des marchés pour les travaux de voirie réseaux divers (lot n° 1), espaces verts (lot n° 2) concernant l'opération d'aménagement des voiries du programme d'aménagement d'ensemble (PAE) Textiles artificiels du Sud-Est (Tase) à Vaulx en Velin.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 16 octobre 2009, a classé les offres et choisi celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1 - voirie réseaux divers : Groupement Cari/SDC/Smac/GRS Valtech, pour un montant de 1 342 521,48 € HT, soit 1 605 655,70 € TTC ;
- lot n° 2 - espaces verts : entreprise Chazal, pour un montant de 92 021,20 € HT, soit 110 057,36 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés concernant l'opération d'aménagement des voiries du plan d'aménagement d'ensemble (PAE) Tase à Vaulx en Velin ainsi que tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 - voirie réseaux divers : Groupement Cari/SDC/Smac/GRS Valtech pour un montant de 1 605 655,70 € TTC ;
- lot n° 2 - espaces verts : entreprise Chazal, pour un montant de 110 057,36 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - direction des grands projets - exercices 2009 et suivants - comptes 231 510, 212 100 - fonction 0822 - opération n° 1420.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,

le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 3 novembre 2009.